



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 juillet 2023

DATE DE CONVOCATION

11 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **dix-sept juillet** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le

ID : 021-200000925-20230717-17_07_2023_04-DE



Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA ([pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO](#)), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA ([pouvoir de M. Paul MURANO](#)), M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER ([suppléante de M. Martial PARIZOT](#)), Mme Sylvie CHASTRUSSE ([pouvoir de Mme Christine NIRLO](#)), M. Daniel CHETTA ([à partir de 18h41](#)), Mme Rolande Andrée CHRÉTIEN ([suppléante de M. Bernard NAVILLON](#)), M. Michel CLÉMENT ([suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS](#)), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH ([pouvoir de Mme Monique PINGET](#)), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY ([pouvoir de M. Dominique CHOPPIN](#)), M. Dominique JANIN ([pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON](#)), M. Patrice LIEBELIN ([suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND](#)), M. Martial MATHIRON ([pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON](#)), Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU ([pouvoir de Mme Maïté COUBAT](#)).

Étaient absents : M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON ([pouvoir à M. Dominique JANIN](#)), M. Daniel CHETTA ([jusqu'à 18h41](#)), M. Dominique CHOPPIN ([pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY](#)), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON ([pouvoir à M. Martial MATHIRON](#)), Mme Maïté COUBAT ([pouvoir à M. Claude VERDREAU](#)), Mme Marie-Françoise DUPAS ([suppléée par M. Michel CLÉMENT](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([suppléé par Mme Laurence SCHERRER](#)), M. Paul MURANO ([pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA](#)), M. Bernard NAVILLON ([suppléé par Mme Rolande Andrée CHRÉTIEN](#)), Mme Christine NIRLO ([pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE](#)), M. Martial PARIZOT ([suppléé par Mme Bernadette BERGER](#)), Mme Monique PINGET ([pouvoir à M. Jean-Marc FRELIH](#)), M. Emmanuel PONTILLO ([pouvoir à M. Patrice ESPINOSA](#)), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)), M. Bernard SOUBEYRAND ([suppléé par M. Patrice LIEBELIN](#)).

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1^{er} Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme.

17/07/2023/04

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :
36
PRÉSENTS :
25
VOTANTS :
33

Objet : Modification du tableau des effectifs n°4/2023 – Création de postes

Vu, l'article L313.1 du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Établissement,

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Au titre des emplois permanents des agents titulaires

Considérant que les besoins pour la rentrée 2023-2024 ont d'ores et déjà été étudiés,

Considérant qu'il convient de combler les besoins sur les sites périscolaires à LONGCHAMP et à THOREY-EN-PLAINE,

Considérant la réception de deux candidatures d'agents d'animation titulaires par voie de mutation,

Il est ainsi proposé la création d'un poste d'agent d'animation à hauteur de 08h45 annualisées (8.75h) et d'un poste d'agent d'animation à temps complet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CRÉE** les emplois permanents suivants à compter du 1^{er} août 2023 :

Agents titulaires pour la filière Animation

- Adjoint territorial d'animation à 08h45 annualisées (08.75h),
- Adjoint territorial d'animation à temps complet.
- **APPROUVE** la modification, en conséquence, du tableau des effectifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le

ID : 021-200000925-20230717-17_07_2023_04-DE



Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 18 juillet 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER